



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

DÉCISION

Dossier PR-2025-066

Network Innovations Inc.

*Décision prise
le mardi 20 janvier 2026*

*Décision rendue
le jeudi 22 janvier 2026*

EU ÉGARD À une plainte déposée aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

PAR

NETWORK INNOVATIONS INC.

CONTRE

**LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX**

DÉCISION

Aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé de ne pas enquêter sur la plainte. La plainte est prématurée puisque Network Innovations Inc. n'a pas encore obtenu le compte rendu officiel qu'elle a demandé aux termes de l'appel d'offres.

Bree Jamieson-Holloway
Bree Jamieson-Holloway
Membre président

L'exposé des motifs suivra à une date ultérieure.